



SOMMAIRE

Accord qualité de vie au travail, une mise en route laborieuse..... p.1 & p.2

Hommage à Annie JOSE..... p.2

L'UNSAgate : l'instruction judiciaire se poursuit... p.3

Entrée des représentants du personnel à la Commission de surveillance : tout reste à faire !..... p.4



ACCORD QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, UNE MISE EN ROUTE LABORIEUSE...

L'UNSA demande à la Direction de passer à la vitesse supérieure pour mettre en place les mesures de l'accord !

Un accord visant à améliorer la qualité de vie au travail (QVT) a été signé en juillet dernier par 4 des 5 organisations syndicales représentatives à la CDC (UNSA, CGT, CFDT, CGC), seul le SNUP n'a pas approuvé cet accord.

Le champ de la QVT est particulièrement vaste et la CDC a fait le choix de traiter ce thème au travers de 3 cibles :

1. promouvoir la qualité du travail et de l'environnement professionnel,
2. favoriser le développement et la transmission des compétences professionnelles,
3. mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.

L'UNSA a souhaité que cette démarche nouvelle en faveur de la QVT repose sur un accord efficace et pragmatique. C'est chose faite puisqu'il est décliné sous forme de 47 mesures concrètes dont la mise en œuvre devrait être facile à vérifier.

.../...



HOMMAGE À ANNIE JOSE, FONDATRICE DU SYNDICAT AUTONOME À LA CDC



Dans le cadre des manifestations du Bicentenaire de la Caisse des Dépôts, la Direction générale a proposé de nommer des salles de réunions au siège de l'Établissement public au nom de syndicalistes disparus.

Ainsi, dès 2017, 3 salles porteront le nom de syndicalistes :

Salle 1105 – Annie JOSE (**UNSA**)
Salle 1103 – Charles LAURENT (CGT)
Salle 1107 – Serge CONFAIS (CFDT)

Une plaque sera installée dans la salle avec le texte suivant :

Annie JOSE (1946 – 2013)

Annie Jose fut la créatrice du syndicat autonome à la Caisse des Dépôts, qu'elle dirigea de 1987 à 2002.

Son courage et sa ténacité, tant dans la défense individuelle que collective des personnels, en ont fait une femme respectée par la Direction, ses collègues et aussi parfois par ses adversaires.

Outre l'activité quotidienne de développement du syndicat au sein de la Caisse des Dépôts, Annie a participé activement au combat contre la privatisation du Crédit Local de France ou la filialisation de la CNP. Elle s'est également beaucoup investie pour la reconnaissance des corps de métiers techniques comme les agents de sécurité et les conducteurs-auto.

A la retraite, Annie Jose a continué son combat au sein de l'UNSA au niveau de l'Union départementale de la Gironde, toujours aux côtés des plus fragiles. Annie Jose reste aujourd'hui dans les mémoires comme une femme de cœur et de conviction.

L'UNSA salue chaleureusement cette initiative et remercie le Directeur général de cette décision.

Accord qualité de vie au travail suite...

L'**UNSA** a milité en faveur d'une démarche participative qui permette à chacun au plus près du terrain d'exprimer ses attentes en vue d'améliorer sa propre qualité de vie au travail et celle de son collectif de travail. Cette expression devra être prise en compte et suivie d'effet. Pour y parvenir, un réseau de correspondants QVT est déployé au sein de chaque direction pour accompagner et faciliter la mise en œuvre opérationnelle des mesures de l'accord. Un effort de formation de tous les acteurs sera également nécessaire.

L'UNSA a œuvré, après des années de combat, pour la mise en place de la semaine de travail de 4 jours (sur 35 heures). Cette proposition ne fera que l'objet d'une expérimentation ouverte à une centaine de personnes au maximum. Initialement limitée à deux directions parisiennes, nous avons toutefois obtenu qu'elle soit étendue à toutes les directions de l'Établissement public. Autre point de mécontentement, la Direction conditionne l'accès à ce dispositif à des critères sociaux (distance domicile travail, situation familiale). Toutes les organisations syndicales s'accordent pour s'opposer à ces critères jugés intrusifs dans la vie privée et dont l'utilité n'est pas démontrée. L'**UNSA** condamne les lenteurs de la DRH à mettre en place l'expérimentation et souhaite que toutes les personnes intéressées puissent demander la semaine de 4 jours !

L'UNSA a également souhaité, dans un souci d'équité et de simplification, l'harmonisation des horaires d'ouverture de tous les sites sur une amplitude 7 heures - 20 heures et la prise en compte réelle du temps de travail effectué par les agents pendant les heures d'ouverture des établissements de la Caisse des Dépôts et non plus sur les EIS de service. Ce dispositif est en cours de déploiement et nous espérons qu'il sera effectif avant cet été.

D'autres dispositifs sont actuellement en cours d'élaboration : établissement d'une doctrine claire entre les agents au forfait et ceux au décompte horaire, développement de l'offre de services des SVD, dispositif d'aide aux aidants, mesures de prévention et hygiène de vie.

L'indemnité kilométrique « vélo » est quant à elle opérationnelle depuis le 1er janvier 2017 (0,25 € par kilomètre, plafonné à 16,66 € par mois).

Six mois après sa signature, l'accord est toujours dans une phase de définition opérationnelle des 47 mesures et n'a pas encore réellement impacté le quotidien des personnels. La lenteur de sa mise en place lui donne peu de visibilité. Sa réussite repose en grande partie sur un changement de culture, de postures et de relationnel, c'est dire si le pari est osé.

Dernière minute

Lors d'une réunion avec le Directeur général le 24 janvier dernier, celui-ci a demandé à la DRH un coup d'accélérateur pour mettre en œuvre l'accord QVT le plus rapidement possible, notamment les mesures temps de travail et la semaine de 4 jours. Il répond ainsi aux attentes de notre organisation qui **souhaite une mise en place des mesures QVT avant cet été.**

L'UNSA GATE :

L'INSTRUCTION JUDICIAIRE SE POURSUIT...



Début 2015, nous avons découvert que des représentants syndicaux d'autres organisations syndicales (CGT, CFDT et FO) s'introduisaient régulièrement et en toute illégalité sur les postes informatiques des permanents **UNSA** et en particulier sur les ressources communes du syndicat.

En son temps (voir Une Autre Info de mai, juin et septembre 2015 disponibles sur notre site internet cdc.unsa.org), nous avons dénoncé ce piratage et demandé à la Direction générale de mener une enquête interne.

Cette enquête a été faite et a donné lieu à plusieurs constats :

- une faille humaine dans le système des habilitations,
- la visite permanente de plusieurs personnes sur les répertoires informatiques **UNSA**,
- la collecte de données informatiques confidentielles appartenant à l'**UNSA** par des tiers non autorisés.

A ce jour, la Direction générale de la CDC continue de refuser de nous communiquer les éléments tels que le rapport du Contrôleur général ou le nom des syndicalistes concernés et s'est uniquement contentée de remédier aux dysfonctionnements informatiques constatés.

L'UNSA a donc déposé une plainte contre X devant le Procureur de la République pour que toute la lumière soit faite. Le dossier est en cours d'instruction devant un juge du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris.

Nous avons appris qu'en décembre 2016 plusieurs perquisitions avaient eu lieu dans les locaux de la CDC à Bordeaux et Paris occupés par les personnes susceptibles d'avoir commis ces faits et que le juge d'instruction avait demandé communication des rapports internes.

Comme nous l'écrivions en 2015, il s'agit de véritables méthodes de « voyous » et ceux qui, en toute connaissance de cause, ont agi de la sorte doivent rendre des comptes devant la justice. Les auteurs de ces faits salissent et déshonorent leur propre organisation syndicale, et au-delà, l'ensemble du syndicalisme.

Il est important pour notre organisation syndicale que justice soit faite, afin que de tels actes ne se reproduisent plus !

Comme nous nous y étions engagés, l'**UNSA** vous tiendra informés des suites judiciaires de cette affaire.

ENTRÉE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL À LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS : TOUT RESTE À FAIRE !



Communiqué de presse de l'**UNSA** Groupe CDC du 22 décembre 2016

Le 8 décembre 2016, **le Conseil constitutionnel, saisi par l'opposition parlementaire soutenue en interne par certaines organisations syndicales réactionnaires (SNUP, CFDT), a rejeté l'amendement** introduit dans le projet de loi de modernisation de la vie économique (dite loi SAPIN 2) prévoyant l'entrée de deux représentants du personnel de la CDC et de ses filiales au sein de son organe de gouvernance, la Commission de surveillance.

Les motifs évoqués sont de pure forme et contraires aux pratiques qui se développent dans le pays, notamment au regard de la loi du 28 juillet 1983 qui a fait entrer des représentants du personnel dans les organes d'administration et de gouvernance des entreprises du secteur public. Aujourd'hui, le Groupe public d'intérêt général Caisse des Dépôts est certainement la dernière institution publique en France à ne pas respecter ce principe.

L'**UNSA** condamne ce mauvais coup porté à notre institution et souhaite, avec d'autres organisations syndicales (CGT, FO, CGC) qui partagent les mêmes valeurs que nous de transparence et de démocratie, l'adoption, avant la fin de la législature actuelle, d'un projet de loi dédiée à la CDC pour :

- *d'une part, permettre l'entrée de représentants des personnels à la Commission de surveillance, conformément à la volonté de son Président Henri EMMANUELLI*
- *d'autre part, se mettre en conformité au regard des décisions récentes du Conseil constitutionnel concernant le champ de compétence des structures de concertation du Groupe CDC et de ses Délégués syndicaux de Groupe.*

Le Bureau national de l'**UNSA** Groupe CDC



Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris. Tél : 01 58 50 30 52
Directeur de la publication : Luc Dessenne
Rédactrice en chef : Salomé Vaillant
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

